

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL140

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac, M. David Habib et les membres du groupe
Nouvelle Gauche

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 31 à 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le précise déjà le CESEDA « l'allocation pour demandeur d'asile est inaccessibile et insaisissable ». La suppression de cette allocation ne peut donc en aucun cas être justifiée tant que l'étranger est présent sur le territoire. Il en va de la dignité des personnes concernées.